

URUGUAY.

Amnesty International demande la libération immédiate des journalistes Federico et Carlos Fasano
Index AI : AMR 52/02/96

Amnesty International a demandé aujourd'hui (mardi 4 juin 1996) au président de l'Uruguay Julio María Sanguinetti de libérer immédiatement et sans condition les deux journalistes Federico Fasano Mertens et Carlos Fasano Mertens, condamnés le mois dernier à deux ans d'emprisonnement pour avoir critiqué le président paraguayen.

« Il est extrêmement choquant que ces deux journalistes aient été incarcérés simplement pour avoir publié des articles sur la corruption présumée du président du Paraguay », a déclaré l'Organisation.

Amnesty International considère Federico et Carlos Fasano, respectivement directeur et rédacteur en chef du journal uruguayen La República, comme des prisonniers d'opinion, condamnés pour avoir exercé de manière pacifique leur droit à la liberté d'expression.

Le 23 mai 1996, Federico et Carlos Fasano se sont en effet vu infliger deux ans d'emprisonnement pour avoir publié des articles faisant état de la corruption supposée du président du Paraguay, Juan Carlos Wasmosy. Le juge saisi de l'affaire a estimé que les deux journalistes avaient enfreint une loi uruguayenne selon laquelle toute mise en question de « l'honneur d'un chef d'État étranger et de ses représentants diploma-tiques » constitue une infraction entraînant une peine de deux à neuf ans d'emprisonnement.

Amnesty International considère que l'application de cette loi dans le cas présent contrevient à l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) ainsi qu'à l'article 13 de la Convention américaine relative aux droits de l'homme. Les deux ans d'emprisonnement auxquels ont été condamnés Federico et Carlos Fasano constituent une restriction arbitraire de la liberté d'expression, qui ne peut se justifier aux termes du droit international.

Amnesty International demande au président Sanguinetti de veiller à ce que les autorités compétentes réexaminent cette loi, afin que la législation de l'Uruguay ne permette plus l'incarcération de prisonniers d'opinion, ni la violation du droit à la liberté d'expression I